

Différences entre deux parcours licence Droit

Par **Drutidiant**, le **23/07/2020** à **20:08**

Bonjour,

Je suis un peu perdue. Sauriez-vous me dire la différence entre une licence de Droit "parcours culture juridique" et la licence de Droit "parcours science politique" (notamment à l'Institut Catholique de Toulouse, mais j'ai vu qu'il y avait ce parcours dans d'autres facultés notamment à Lille).

J'ai du mal à saisir quelles en sont les différences (s'il y en a réellement, à moins que les deux formations soient plus axées sur des matières spécifiques). Les débouchés sont-elles les mêmes ? Pouvons-nous accéder aux mêmes Masters, etc. ?

Je vous remercie par avance.

Par **.**, le **23/07/2020** à **23:14**

Bonjour

Tout simplement c'est une question de spé

Ma faculté de droit jusqu'au M1 (Nancy) priorisait la grosse généralisation donc nous avions des choix de parcours entre mixte privé et public en L3.

Voici ce que Toulouse a à dire de la science po :

Cette licence propose aux étudiants une formation en 3ème année de licence (L3) permettant d'acquérir les fondamentaux de la Science Politique et des connaissances générales en matière de sciences sociales et juridiques, afin d'accéder, dans des conditions optimales, au niveau supérieur du master et/ou aux cycles de préparation des concours administratifs.

Et pour la culture juridique :

Cette licence vise à acquérir les règles fondamentales régissant le droit, la maîtrise de la terminologie juridique, une bonne connaissance du fonctionnement des institutions françaises et européennes ainsi que des systèmes juridiques et politiques contemporains.

En gros et c'est ce que je pensais initialement. La spé vise à influencer le choix du Master 1 (ou en insertion professionnelle) soit, dans le premier cas, vers les métiers tourné vers la Science Po (quid d'une passerelle droit-Science Po justement?) ou des grandes écoles publiques semi politiques ou vers les masters plus axé sur la science po.

Tandis que l'autre c'est davantage tourné vers la connaissance juridictionnelle du système français, c'est davantage pour ceux qui veulent poursuivre dans la plupart des Masters (la 1ère spé n'exclue pas la plupart des masters non plus rassurez-vous) juste que là on s'éloigne un peu de l'idée de science po et on centre davantage sur la connaissance juridictionnelle, en gros le droit institutionnel de la justice française et européenne.

C'est une offre de spé assez singulière puisqu'inter-disciplinaire (quand des facs comme la mienne avaient fait le choix d'obliger à apprendre un peu de tout en jouant juste avec les coefficients en fonction de ses préférences).

Le premier parcours axe science po (sans être discriminatoire pour la suite des études en droit).

Le second s'en éloigne et est surtout centré sur la formation d'un bon juriste.

C'est un exotisme un peu particulier si seulement ces 2 spé seraient disponibles en L3 à Toulouse.